

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 002 du 13 février 2017



L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.-F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

Objet : Désignation de délégués au Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV)

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté que la Communauté Urbaine d'Arras et les Communautés de Communes de l'Atrébatie, de la Porte des Vallées, des Deux Sources et du Sud Artois ont décidé de s'associer pour constituer un Syndicat Mixte en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers.

Monsieur le Président rappelle ensuite les modifications survenues au titre de la réforme territoriale et notamment la constitution d'une nouvelle Intercommunalité à l'Ouest du territoire issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Atrébatie et d'une partie des Communautés de Communes des Deux Sources et de la Porte des Vallées. L'article 1^{er} des statuts du syndicat mixte est modifié à compter du 1^{er} janvier 2017 pour tenir compte de la nouvelle constitution du Syndicat Mixte qui comprend la Communauté Urbaine d'Arras, les Communautés de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois.

Monsieur le Président indique que cette modification territoriale entraîne également une modification de l'article 6 des statuts concernant la représentativité de chaque territoire qui sera désormais représenté par un délégué titulaire par EPCI et un délégué supplémentaire par tranche de 4 500 habitants.

Pour notre territoire, il convient de désigner un délégué supplémentaire en plus des sept délégués précédemment désignés par le Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération 2014-072 du 5 mai 2014, en l'occurrence Messieurs BLAISE, BRONNIART, CHAUSSOY, COTTEL, DUÉ, HÉMAR et TABARY et de remplacer deux délégués suite au décès de Monsieur BLAISE et à la

perte de qualité de Conseiller Communautaire de Monsieur CHAUSSOY suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle gouvernance de l'Intercommunalité du Sud Artois.

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote à bulletins secrets, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Messieurs Dominique DELEPLACE, Maire de la Commune de Ligny-Thilloy, Conseiller Communautaire Titulaire, Michel FLAHAUT, Maire de la Commune d'Haplincourt, Conseiller Communautaire Titulaire et Alain PREVOST, Maire de la Commune de Souastre, Conseiller Communautaire Titulaire en tant que délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) pour compléter la représentativité de l'Intercommunalité du Sud Artois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 13 février 2017 et transmission
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

